



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de la coordination  
des politiques publiques  
Bureau de l'animation des instances  
et de la coordination interministérielle**

Saint-Denis, le 24 avril 2023

Le Préfet de la région Réunion

à

- M. le directeur de l'environnement  
de l'aménagement et du logement (DEAL)

- M. le directeur de l'alimentation  
de l'agriculture et de la forêt (DAAF)

- Mme la directrice générale de l'agence régionale  
de santé de La Réunion ( ARS)

Affaire suivie par : Expédit ROMIGNAC  
tél: 02 62 40 76 36  
[expedit.romignac@reunion.pref.gouv.fr](mailto:expedit.romignac@reunion.pref.gouv.fr)

**OBJET :** conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques se tiendra :

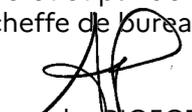
dates	Délai de transmission de l'ordre du jour	Délai de transmission du dossier
- le <b>jeudi 21 septembre 2023 à 9h</b> - préfecture - Salle Mahé de La Bourdonnais	01/09/23	11/09/23
- le <b>jeudi 2 novembre 2023 à 9h</b> - préfecture - Salle Mahé de La Bourdonnais	13/10/23	23/10/23
- le <b>jeudi 7 décembre 2023 à 9h</b> - préfecture - Salle Mahé de La Bourdonnais	17/11/23	27/11/23

Les documents devront m'être communiqués au plus tard aux dates indiquées ci-dessus, à défaut, ils seront inscrits à l'ordre du jour du CODERST suivant.

Un exemplaire de chaque dossier devra m'être adressé impérativement sur les mels suivants :

✉ [alexandre.pigeot@reunion.gouv.fr](mailto:alexandre.pigeot@reunion.gouv.fr)  
✉ [expedit.romignac@reunion.gouv.fr](mailto:expedit.romignac@reunion.gouv.fr)

Pour le préfet et par délégation  
la cheffe de bureau

  
Alexandre PIGEOT

copie : - sous-préfecture de Saint-Benoît  
- sous-préfecture de Saint-Paul  
- sous-préfecture de Saint-Pierre